



*SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT
Midi-Pyrénées & DNSCE*

**FS1 CSA du 20 mars 2024
COMPTE RENDU**

**PAR TOUTATIS ET BELENOS, POURVU QUE LE CIEL NE
NOUS TOMBE PAS SUR LA TÊTE!!!**

Le programme de cette formation spécialisée semblait assez allégé autour de son budget spécifique et des propositions de financement, du moins la Direction le souhaitait ainsi, qui avait prévu, louablement selon nous, de prendre les devants sur un ordre du jour trop fourni pour la prochaine séance de Juin. Patatras! C'est à peu près le bruit qu'ont fait des plaques de faux plafond en tombant jeudi 21 mars dernier dans un bureau du 4e étage... Le problème, c'est que c'est pas la première fois que des lames ou des plaques tombent dans des couloirs ou des bureaux, heureusement sans conséquence physique pour un agent. L'autre problème, c'est que vu l'état des faux plafonds, ça pourrait bien ne pas être la dernière... L'intersyndicale douanière a donc demandé l'inscription à l'ordre du jour de cet accident.

I NOTE D'ORIENTATION SST DU MINISTÈRE

Dans un 1er temps, Mme la Conseillère de Prévention nous a présenté la note d'orientation ministérielle SST autour de 6 axes de vigilance, note qui marque une continuité dans la politique volontariste affichée de l'administration sur la prévention. SOLIDAIRES et la CGT l'ont relevé en liminaire commune, les promesses n'engagent que ceux qui y croient et nous sommes très circonspects sur la différence entre les belles paroles et les actes, quand la réforme des CHSCT supprime des pans entiers de pouvoirs syndicaux, cache les fiches de signalement du regard des OS, et noie les acteurs de prévention comme l'ISST sous la réunionite multi-directionnelle. A ce titre, l'enthousiasme n'est pas fou fou sur la capacité de pilotage du SG du ministère en matière de prévention, on nous aura bien fait comprendre que si on veut des outils et des méthodes, on est jamais mieux servis que par soi-même...

II BUDGET SPECIFIQUE

Concernant le Budget, rappelons d'abord que cette capacité de financement est une spécificité du ministère des finances, au prorata du nombre d'agents. Les dépenses concernent essentiellement la formation, notamment des agents régulièrement présents sur site, mais aussi l'achat de matériels spécifiques (aménagement de postes préconisés par les médecins du travail, équipements charge lourde, protection hauteur,...). **L'ensemble des OS a délivré un avis favorable à la quasi totalité des dépenses proposées**, à l'exception d'une abstention de FO sur la formation de formateurs SST en local jugée très chère. Pour la CGT, les dépenses ont paru déjà et c'est pas si fréquent très bien présentées par Mme l'Assistante de Prévention, correspondant aux besoins de SST et représentant un engagement satisfaisant des crédits disponibles. A noter que compte tenu du serrage de ceinture général, pas la peine de compter sur le reversement de la réserve de 9% annuelle, pertes et profits...

III DUERP, DU RETARD A L'ALLUMAGE

Nous nous sommes également inquiétés de ce que le calendrier prévu pour la campagne de consultation DUERP ou PREV ACTION du nom de l'appli rénovée qui doit prendre le relais, ne soit pas respecté, puisque les consultations devaient avoir lieu cette année en Mars. La direction le reconnaît et nous promet une campagne en Avril, on a juste rappelé qu'il y avait 2 semaines de congés annuels en plein dans la choucroute...

Bon courage aux chefs de service...

IV FAUX PLAFONDS

Pour ce qui concerne le point inscrit à l'ordre du jour à la demande des OS, nous avons d'abord relevé que, malgré les insistances très réitérées de tous les représentants du personnel depuis des années, malgré la mise en recettage il y'a un an d'une application registre sst rénovée, il était matériellement impossible de saisir une remarque sur le registre hygiène et sécurité de la DNSCE vendredi 15 mars dernier, d'une parce qu'il est très difficile de le trouver, 2 parce que l'accès se fait sur la base d'une identification obsolète, 3 parce que l'application était bloquée. Alors, certes, l'atterrissage est imminent, certes le site Aladin de la DNSCE est en salle d'accouchement, mais quand même il est absolument inadmissible que les agents ne puissent immédiatement y avoir accès. Nous avons donc demandé, dans la période transitoire et avant livraison sur le site Aladin, la possibilité de revenir au registre papier sur site et/ou une procédure informatique connexe. La direction prend en compte cette demande, l'application a été relancée et un registre temporaire devrait être rapidement disponible si ce n'est déjà fait, à la fois version papier et sur Osmose.

Nous en sommes venus au fond du problème, la chute de faux plafonds et le Lima nous a présenté les actions effectuées, les diagnostics passés et en cours et les mesures correctives appliquées. Pour synthétiser, si nous avons bien compris, la DNSCE fait face à une opération de maintenance très difficile techniquement, du fait de la fragilité et de la vétusté des éléments en cause. Pour ce qui nous concerne, nous représentants de la CGT avons considéré que la notion de danger grave et imminent s'imposait, il nous a même semblé que l'ISST n'était pas foncièrement en désaccord avec cette priorité.

Quoiqu'il en soit, après une interruption de séance, vos OS unanimes ont déposé une délibération demandant une visite officielle d'une délégation paritaire de la Formation Spécialisée (prévue jeudi 28 mars), un suivi rapproché et une programmation de travaux pour éliminer le risque immédiat. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, cette visite a été effectuée et va faire l'objet d'une communication par LD de la direction et d'un plan d'action urgent mis en place. Vous trouverez le texte de cette délibération ci-dessous.

DELIBERATION

Compte tenu des recommandations en séance de l'isst, et suite aux divers accidents, nous, représentants du personnel de la DNSCE demandons à l'administration de :

- Organiser une visite de la FS ayant pour objet d'acter un état des lieux visuels des faux plafonds des locaux professionnels de l'ensemble du site bâtiminaire de la DNSCE en compagnie des services compétents.

La délégation sera composée de Madame La Présidente du CSA, représentant l'administration, de Mme Mailhe, M. Raymond et M. Pagès, représentants des personnels élus titulaires en formation spécialisée du CSAL. Elle sera accompagnée de Mme Imbs, assistante de prévention, de M. Verde, représentant le LIMA et de M. Renda, ISST, si cela leur est possible.

- éliminer les risques immédiats en enlevant les plaques menaçantes, et suspendre les câbles mis en cause, chaque fois que nécessaire.

- Acter un contrôle régulier de l'état des faux plafonds et un suivi en FS.

- Prévoir dans les plus brefs délais une planification de réfection de l'intégralité des faux plafonds du site.

- informer les agents du risque potentiel et les inciter à contacter les services compétents ainsi qu'à saisir le registre hygiène et sécurité

vos représentants en FS CSA, Christophe Pagès et Marc Pilo